



**RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le **19 février 2026 à 19 h** au Pavillon de la Biodiversité, situé au 66, rue du Maçon, à Saint-Constant.

À laquelle sont présents :

M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Bouchard, maire de la Ville de Sainte-Catherine
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac
M. Frédéric Galantai, maire de la Ville de La Prairie
Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant
M. Sylvain Cazes, conseiller municipal de la Ville de Saint-Constant
Mme Annick Latour, conseillère municipale de la Ville de Sainte-Catherine
Mme Judith Bujold, conseillère municipale substitut de la Ville de Sainte-Catherine
M. Vincent Chatel, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac
M. Normand Bigonnesse, conseiller municipal de la Ville de La Prairie
M. Denis Girard, conseiller municipal de la Ville de La Prairie

formant le QUORUM requis par la Loi, sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.

Mme Chantale Boudrias, conseillère municipale de la Ville de Saint-Constant, était présente à l'assemblée ordinaire en raison de l'absence du citoyen Michel Vachon.

Sont également présents :

M. Patrick Miron, directeur et secrétaire-trésorier
M^e Alexandrine Gemme, greffière adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

L'assemblée débute à 19 h 01. Le quorum est constaté.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

2026-02-011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU
19 FÉVRIER 2026**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Sylvain Bouchard

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 5.5 et l'ajout des points 5.7 et 5.8.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 19 février 2026

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption – Procès-verbal – Assemblée ordinaire du 22 janvier 2026

4. Ressources humaines

5. Administration générale et affaires juridiques

- 5.1 Ratification – Listes des paiements du mois de janvier 2026 et liste des salaires
- 5.2 Renouvellement – Bail de location de l'entrepôt situé au 90, rue Paul-Gauguin – 15 mars 2026 au 31 mars 2027
- 5.3 Autorisation de dépense – Location des bureaux de la MRC Roussillon – Année 2026
- 5.4 Adjudication – Conception et fabrication d'une tour de télécommunication – Appel d'offres sur invitation RICA-2025-11
- 5.5 ~~Autorisation – Dépense supplémentaire – Construction de la caserne incendie de la régie à Saint-Constant et Sainte-Catherine – Appel d'offres RICS-2025-02 (POINT RETIRÉ)~~
- 5.6 Autorisation de signature – Convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du PRACIM – Caserne 26 à Candiac – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 5.7 Attribution – Contrat de licences VMWare – Années 2026 à 2028
- 5.8 Autorisation de dépense – Frais pour fins de parc – Permis de lotissement – Lot 6 633 664 du Cadastre du Québec – Ville de Sainte-Catherine

6. Opérations

7. Prévention

8. Affaires diverses et dépôt de documents

- 8.1 Liste des embauches du mois de février 2026

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

- 10.1 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1

2026-02-012

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026

Il est PROPOSÉ par Mme Annick Latour
 APPUYÉ par M. Jean-Michel Roy

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 22 janvier 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.

RESSOURCES HUMAINES

5.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5.1

2026-02-013

RATIFICATION – LISTE DES PAIEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2026 ET LISTE DES SALAIRES

CONSIDÉRANT la liste des chèques, dépôts et débit direct préparée pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 janvier 2026;

CONSIDÉRANT la liste des salaires préparée pour les périodes de paie 01 et 02;

Chèques, dépôts et débit direct	1 241 792,08 \$
Liste des salaires périodes 01 et 02	1 326 869,54 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Chantale Boudrias
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

DE ratifier les paiements effectués durant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 janvier 2026 apparaissant sur la liste jointe à la présente;

DE ratifier les salaires versés durant la période du 22 décembre 2025 au 18 janvier 2026 apparaissant sur la liste jointe à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2
2026-02-014

RENOUVELLEMENT – BAIL DE LOCATION DE L'ENTREPÔT SITUÉ AU 90, RUE PAUL-GAUGUIN – 15 MARS 2026 AU 31 MARS 2027

CONSIDÉRANT QUE la Régie loue un local situé au 90, rue Paul-Gauguin, à Candiac pour satisfaire ses besoins d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la Régie s'est substituée à la Ville de Candiac relativement au contrat de bail de ce local, signé le 18 février 2020 entre la Ville de Candiac et Construction Roussillon inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a renouvelé le bail de location de ce local pour une période de deux (2) ans, soit du 15 mars 2024 au 15 mars 2026, résolution 2024-01-012;

CONSIDÉRANT QUE le bail arrive à échéance le 15 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de louer le local pour la période du 15 au 31 mars 2026 afin d'ajuster la date des paiements pour qu'elle soit dorénavant établie au 1^{er} de chaque mois;

CONSIDÉRANT la volonté de le renouveler pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Cazes
APPUYÉ par Mme Annick Latour

ET RÉSOLU

DE louer le local situé au 90, rue Paul-Gauguin, à Candiac, pour la période du 15 au 31 mars 2026, afin d'ajuster la date des paiements au 1^{er} de chaque mois, pour un montant de 2 165,68 \$, taxes applicables en sus;

DE renouveler le bail de location de ce local pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, pour un montant de 52 863,31 \$, incluant les taxes nettes, représentant un loyer mensuel de 4 196 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de

la Régie, tout document permettant de donner effet à la présente;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements relatifs au loyer, le tout selon les modalités convenues entre les parties;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire n° 02-190-00-511.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3
2026-02-015

AUTORISATION DE DÉPENSE – LOCATION DES BUREAUX DE LA MRC ROUSSILLON – ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE les bureaux administratifs de la Régie sont situés au 260, rue Saint-Pierre, bureau 100, à Saint-Constant, soit dans le bâtiment appartenant à la MRC Roussillon et administré par elle;

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre la location des bureaux administratifs pour l'année 2026, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026;

Il est PROPOSÉ par M. Frédéric Galantai
APPUYÉ par Mme Chantale Boudrias

ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense d'un montant de 54 328,53 \$, incluant les taxes nettes, pour la location des bureaux administratifs de la Régie situés au 260, rue Saint-Pierre, bureau 100, à Saint-Constant, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, représentant un loyer mensuel de 4 312,30 \$ avant taxes;

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, tout document permettant de donner effet à la présente;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements relatifs au loyer, le tout selon les modalités convenues entre les parties;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire n° 02-190-00-511.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4
2026-02-016

ADJUDICATION – CONCEPTION ET FABRICATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION RICA-2025-11

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite a été effectuée pour la conception et la fabrication d'une tour de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 janvier 2026 conformément à la loi;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Sylvain Cazes

ET RÉSOLU

D'adjuger le contrat RICA-2025-11 concernant la conception et la fabrication d'une tour de télécommunication, incluant l'option d'installation de la tour, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Madysta Télécom ltée, située au 3600, boulevard L.P. Normand, Trois-Rivières, Québec, G9B 0G2, pour un montant de 58 520,03 \$, incluant les taxes

nettes, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 14 janvier 2026;

DE facturer à la Régie de police Roussillon sa juste part du contrat, considérant qu'elle utilisera également la tour de télécommunication;

DE financer ce contrat au moyen du règlement d'emprunt 39-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 **AUTORISATION – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE –
CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE DE LA RÉGIE À
SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE – APPEL D'OFFRES
RICS-2025-02**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

5.6
2026-02-017

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE
RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU VOLET 2 DU PRACIM – CASERNE 26 À CANDIAC – MINISTÈRE
DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**

CONSIDÉRANT QUE la Régie s'est vu octroyer une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction de la caserne 26 à Candiac;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une convention d'aide financière, établissant les droits et les obligations de chacune des parties;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Bouchard
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

D'autoriser le président ou, en son absence, le vice-président à signer, pour et au nom de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la construction de la caserne 26 à Candiac, dossier 2030034, à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7
2026-02-018

**ATTRIBUTION – CONTRAT DE LICENCES VMWARE – ANNÉES 2026
À 2028**

CONSIDÉRANT QU'une recherche de prix a été effectuée pour le renouvellement des licences VMWare de la Régie pour une durée de trente-six (36) mois, soit pour les années 2026 à 2028;

Il est PROPOSÉ par Mme Annick Latour
APPUYÉ par M. Frédéric Galantai

ET RÉSOLU

D'attribuer le contrat de licences VMWare, d'une durée de trente-six (36) mois débutant en mars 2026, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Softchoice LP, ayant un établissement au 1751, rue

Richardson, bureau 3.201, Montréal, Québec, H3K 1G6, pour un montant de 48 186,99 \$, incluant les taxes nettes, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 13 février 2026;

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, l'offre de service à intervenir avec cette entreprise, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à effectuer les paiements annuels ainsi que tout autre frais, le tout conformément à l'offre de service précitée;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire n° 02-220-00-336.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8
2026-02-019

AUTORISATION DE DÉPENSE – FRAIS POUR FINS DE PARC – PERMIS DE LOTISSEMENT – LOT 6 633 664 DU CADASTRE DU QUÉBEC – VILLE DE SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT QUE le 30 mars 2022, la Régie a acquis, des villes de Saint-Constant et Sainte-Catherine, les lots 5 901 576 et 5 901 578 du Cadastre du Québec, dans le but d'y construire une caserne incendie;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des lots acquis est supérieure à la superficie requise pour la construction de la caserne et qu'il a été convenu d'en vendre une partie à un tiers;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a entamé des démarches de lotissement auprès des villes de Saint-Constant et de Sainte-Catherine, afin de créer les lots projetés 6 633 662, 6 633 663, 6 633 664 et 6 633 665 du Cadastre du Québec, dans le but de pouvoir procéder à l'aliénation de la superficie excédentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a autorisé la vente des lots 6 633 664 et 6 633 665 du Cadastre du Québec, à être officialisés, lors de l'assemblée ordinaire tenue le 22 janvier 2026, résolution 2026-01-008;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit planifier le paiement, auprès de la Ville de Sainte-Catherine, des frais pour fins de parc, reliés à la démarche de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 633 664 du Cadastre du Québec, situé sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine et destiné à être aliéné en faveur d'un tiers, est estimé à une valeur de 1 651 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine exige le paiement d'une contribution financière équivalente à 10 % de la valeur du lot précité lors de la délivrance du permis de lotissement;

Il est PROPOSÉ par Mme Annick Latour
APPUYÉ par M. Vincent Chatel

ET RÉSOLU

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement pour la facture numéro 20260001 de la Ville de Sainte-Catherine, d'un montant de 165 454,60 \$, représentant la contribution pour fins de parc de la Régie pour le lot 6 633 664 du Cadastre du Québec, ainsi que les frais relatifs à l'obtention du permis de lotissement;

D'autoriser le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de

la Régie, tout document permettant de donner effet à la présente;

QUE la Régie conserve en priorité, à même le produit de la vente des lots 6 633 664 et 6 633 665 du Cadastre du Québec, un montant équivalent à la somme versée à la Ville de Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. OPÉRATIONS

7. PRÉVENTION

8. AFFAIRES DIVERSES ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 LISTE DES EMBAUCHES DU MOIS DE FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT l'article 19 du *Règlement abrogeant le règlement 2019-13 et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir de dépenser dans les champs de compétence du conseil d'administration, fixant les modalités et les limites de telles dépenses et établissant la politique de variation budgétaire* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout membre du personnel, à l'exception du personnel cadre, à l'assemblée du conseil d'administration suivant leur embauche;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL – RÉGULIER			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Ouiza Louali	Col blanc	Technicienne comptable	2026-02-09

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue de 19 h 07 à 19 h 12. M. Boyer a répondu aux questions des citoyens.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

10.1 2026-02-020 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Dyotte
APPUYÉ par M. Sylvain Bouchard

ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est levée à 19 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Jean-Claude Boyer
Président


Patrick Miron
Directeur et secrétaire-trésorier